

Monsieur Arnaud GUYOT

CENTRALE EOLIENNE DU MILLARD
1350 avenue Albert EINSTEIN, PAT Bât. 2
34000 MONTPELLIER

A l'attention de :

Monsieur le Préfet de la Vendée
Préfecture de la Vendée
29, rue Delille
85922 LA ROCHE SUR YON

A Montpellier, le 31/03/2018

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement sur les communes de Sainte Gemme la Plaine et de Saint Jean de Beigné dans le département de la Vendée.

Monsieur le Préfet,

En application du Livre V, Titre I^{er}, du Code l'environnement, je soussigné, Monsieur Arnaud GUYOT, agissant en ma qualité de Directeur Général de la société CENTRALE EOLIENNE DU MILLARD (CEDUM), ai l'honneur de déposer une demande d'autorisation d'exploiter pour le projet de parc éolien des Marzières dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation environnementale.

Raison sociale de la société	CENTRALE EOLIENNE DU MILLARD (CEDUM)
Forme juridique	Société par Actions Simplifiée (SAS)
Site d'exploitation	Parc éolien des Marzières
Rubrique ICPE	2980 – 1 (A, 6 km)
Nature des activités	Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent
Volume des activités	Nombre d'aérogénérateurs : 8 Hauteur au moyeu : 50 m. Hauteur totale : 90m Puissance unitaire installée maximale : 1,65 MW. Puissance totale installée maximale: 13.2 MW

Conformément aux dispositions des articles R181-12 et suivants du code de l'environnement, le dossier de demande d'autorisation environnementale du parc éolien des Marzières comprend notamment les pièces suivantes :

Article du Code de l'environnement	Objet	Renvoi vers les pièces du dossier
Article R181-13, 1°	Identité du demandeur	Fichier n°3 – Description de la demande
Article R181-13, 2°	Lieu du projet	Fichier n°3 – Description de la demande Fichier n°7 – Plans réglementaires
Article R181-13, 3°	Attestation que le pétitionnaire dispose du droit de réaliser son projet sur le terrain	Fichier n°8 – Avis et accords
Article R181-13, 4°	Description du projet	Fichier n°4 – Etude d'impact
Article R181-13, 5°	Etude d'impact	Fichier n°4 – Etude d'impact
Article R181-13, 7°	Représentations graphiques	Fichier n°4 – Etude d'impact Fichier n°7 – Plans réglementaires
Article R181-13, 8°	Note de présentation non technique	Fichier n°2 – Note de présentation non technique
Article D181-15-2 I 2°	Procédés, matières, produits fabriqués	Fichier n°3 – Description de la demande
Article D181-15-2 I 3°	Capacités techniques et financières	Fichier n°3 – Description de la demande
Article D181-15-2 I 9°	Plan d'Ensemble	Fichier n°7 – Plans réglementaires
Article D181-12-2 I 10°	Etude de dangers	Fichier n°5 – Etude de dangers
Article D181-15-2 I 11°	Implantation sur un site nouveau	Fichier n°8 – Avis et accords
Article D181-15-2 I 1°	Servitudes d'utilité publique	Non applicable au projet
Article D181-15-2 I 4°	Installations destinées au traitement de déchets	Non applicable au projet
Article D181-15-2 I 6°	Etat de la pollution des sols	Non applicable au projet
Article D181-15-2 I 7°	Installations soumises à la directive IED	Non applicable au projet
Article D181-15-2 I 8°	Garanties financières	Fichier n°3 – Description de la demande
Article D181-15-2 II	Valorisation de la chaleur fatale	Non applicable au projet
Article D181-15-2 I 12° a)	Document établissant que le projet est conforme aux documents d'urbanisme	Fichier n°6 - Urbanisme
Article D181-15-2 I 12° b)	Dérogation à la distance d'éloignement de voisinage	Non applicable au projet
Article D181-15-2 I 12° c)	Autorisation prévue au titre de la protection du patrimoine	Non applicable au projet
Article D181-15-2 I 13	Révision, modification ou mise en compatibilité du document d'urbanisme afin de permettre la délivrance de l'autorisation	Non applicable au projet

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement ou complément d'information que vous jugeriez utile. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments respectueux

Arnaud GUYOT – Directeur Général



